



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément au règlement no 04-06, la session régulière du mois de septembre se tiendra le lundi **14 septembre 2009** à 19 h 30.

TROISIÈME PAIEMENT DE TAXES

Nous vous rappelons que le 3^e paiement des taxes municipales doit être effectué **au plus tard le 25 septembre 2009**.

Vous pouvez payer votre compte par Internet avec la Caisse Desjardins, la Banque Scotia et BMO Banque de Montréal.

DÉPÔT POUR LAMPES FLUOCOMPACTES ET TUBES FLUORESCENTS

Dans son souci de protéger l'environnement, la ville a signé une entente avec Peintures Récupérées du Québec inc. pour un dépôt destiné aux lampes fluocompactes et tubes fluorescents. Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer les lampes, non cassées et sans emballage, aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi. Veuillez prendre note que pour des quantités trop importantes de tubes fluorescents, des frais pourront être exigés. Vous trouverez des informations additionnelles concernant le programme RecycFluo dans la présente édition ou sur le site www.recycfluo.ca.

DÉCHETS VOLUMINEUX

La cueillette des déchets volumineux aura lieu le **14 OCTOBRE 2009**. Nous rappelons que :

Sont permis : les déchets domestiques mesurant plus de 1,5 m de longueur ou dont le poids est supérieur à 25 kg, les meubles et appareils ménagers comme cuisinière, réfrigérateur, téléviseur, laveuse, sècheuse et autres.

Sont interdits : les résidus domestiques dangereux (comme la peinture, les solvants, les huiles pour lesquels il y a une collecte spécifique à l'automne au garage municipal), les pneus, les rebuts d'origine agricole (pièces de machineries, morceaux de clôture, etc.), les débris de construction et de démolition.

JOURNÉE NORMAND MAURICE

La 4^e édition de la *Journée Normand Maurice* aura lieu le samedi 17 octobre 2009. Lors de cette journée, des équipes parcourront le territoire de la municipalité pour cueillir les résidus domestiques dangereux (R.D.D.). Vous recevrez toutes les informations au cours des prochains semaines.

REMERCIEMENTS AUX ÉTUDIANTS

Nous remercions les étudiants qui ont œuvré pour la municipalité au cours de l'été.

À l'animation du terrain de jeux : Joanie Boisvert, Marc-Antoine Lachance, Alex Sandrine B. Laflèche, Marie-Andrée Lampron, Emy Lavoie, Renisha Correa et Dorian Johnson;
Piscine : Roxane Granger et Emy Lavoie, maîtres nageuses;
Service d'infrastructures : Vincent Blais, Marc-Antoine Morel et Shawn-Lee Thibault Ouellet;
Tennis : Vincent Hamel.

Ces jeunes ont manifesté un enthousiasme et une assiduité exemplaire au travail. Leur travail a été apprécié tant de l'administration que de la population.

OBJETS ET VÊTEMENTS TROUVÉS

Lors des activités de l'O.T.J., des vêtements et des objets ont été oubliés. Pour les réclamer, vous n'avez qu'à vous présenter au bureau municipal.

RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX

Nous rappelons que la réglementation municipale en matière d'animaux demande aux propriétaires de chiens qu'ils doivent être gardés en laisse ou dans un enclos. Pour ceux qui disposent d'une «clôture invisible», système faisant appel à un câble enfoui et à un collier qui envoie des impulsions électriques à l'animal quand il veut franchir la ligne de propriété, nous vous demandons de placer un panneau indiquant ce fait.

Tous les animaux, y compris les chats, doivent être gardés en laisse ou dans un enclos. Il se vend des attelages qui permettent de les garder chez soi sans risquer de les étouffer.

Le règlement sur les chiens oblige les propriétaires à s'assurer qu'ils ne laissent pas d'excréments lors de leurs promenades tant sur la voie publique que sur les propriétés privées.

De plus, on ne peut garder plus de 2 chiens et le propriétaire a 90 jours pour se défaire des chiots en trop, le cas échéant.

Le propriétaire d'un chien doit également veiller à ce que ce dernier n'aboie pas inutilement que ce soit lors du passage des piétons ou pour toute autre raison.

Rappelons également que les races suivantes sont interdites sur le territoire municipal : bull-terrier, staffordshire bull-terrier, American bull-terrier ou American staffordshire terrier ou chien hybride issu d'une des races ci-mentionnées (communément appelés «pit-bull»);

On peut se procurer copie du règlement sur les animaux au bureau municipal.

LICENCES POUR LES CHIENS

La licence de chien est obligatoire à Kingsey Falls. Elle permet de retrouver facilement le propriétaire d'un animal lorsqu'il échappe à son propriétaire. Depuis le 1^{er} janvier 2008, vous devez vous la procurer à la Société protectrice des animaux d'Arthabaska située au 691, rue de l'Acadie à Victoriaville, numéro de téléphone : 819-758-4444.

ENTRETIEN DE PELOUSE VS ARBRES MORTS

Il a été porté à notre attention que certains entrepreneurs privés qui font l'entretien de pelouse utilisent le produit Dicambra. Ce produit, lorsqu'utilisé en trop grande quantité, provoque la mort de certains arbres. Nous vous demandons d'être vigilants et d'exiger de votre entrepreneur de ne pas utiliser ce produit.

VIDANGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS MOTORISÉS ET DES ROULOTTES

Nous vous rappelons qu'il y a un site aménagé au bout de la rue Lemaire, dans le parc industriel, pour vidanger vos motorisés et vos roulottes.

CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le lundi 7 septembre 2009 pour la Fête du travail.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE